

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 août 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CD757

présenté par

M. Sermier, Mme Lacroute, M. Cattin, M. Lurton, Mme Beauvais, M. Hetzel, Mme Valentin, M. Straumann, M. Menuel, M. Reda, M. Cinieri, M. Vatin, M. Dive, M. de la Verpillière, M. Boucard, M. Vialay, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, Mme Corneloup, Mme Anthoine, M. de Ganay, M. Schellenberger, M. Jean-Pierre Vigier, M. Saddier, M. Bazin, Mme Genevard, M. Viala et M. Rémi Delatte

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 42, insérer l'alinéa suivant :

« L'État impulse une expérimentation d'une ou plusieurs lignes de trains de nuit à haut niveau de service de bout en bout incluant un effort de promotion, des horaires optimisés, un service de douches en gare et une variété de confort pour tous avec des sièges inclinables, des couchettes et une offre premium de type voiture-lit. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Actuellement la qualité de service est insuffisante sur les trains de nuit. Si le service s'améliore, la fréquentation sera au rendez-vous car il existe une demande croissante en France et en Europe pour des mobilités longue distance peu énergivores, plus compatibles avec le climat. Il faut une qualité globale, même en gare. Aujourd'hui de nombreuses gares, dont le terminus Paris-Austerlitz, n'offrent plus de douches, quand ailleurs en Europe il y a des douches même dans les trains. Sur les deux lignes maintenues, les horaires sont dégradés, avec par exemple une arrivée trop tôt à Toulouse et trop tard à Perpignan.

Les trains de nuit à l'étranger disposent souvent d'au moins 4 niveaux de confort. En France le service SNCF risque de perdre les sièges inclinables qui sont pourtant appréciés pour les « petits prix ». L'offre premium est également désespérément absente, alors qu'elle permettrait de faire monter la classe affaire dans le train : le train de nuit à haut niveau de service est un train pour tous ! La France prend du retard pour cette mobilité pourtant clé pour l'aménagement du territoire et pour le climat. Dans le cadre de l'étude à venir sur le développement des trains de nuit, une expérimentation à haut niveau de service est nécessaire pour évaluer le potentiel de cette mobilité innovante.

L'Annexe I de la loi prévoit une augmentation des budgets pour les transports. Une partie de cette augmentation gagnera donc à être fléchée pour impulser cette expérimentation.